



**ProLoisirs**  
**Une mutation pour une politique sociétale  
et environnementale engagée**



Pour le créateur de mobilier de jardin ProLoisirs, la réduction de l'impact sur l'environnement et le bien-être des collaborateurs sont les objectifs prioritaires de sa politique de développement. Les dirigeants de l'entreprise ont en effet opté depuis plusieurs années pour une mutation résolue et réfléchie en faveur du développement durable. Les mesures prises témoignent de leur engagement.

Choix des matériaux, réparabilité des produits, emballages recyclables et issus de matériaux recyclés, parc de voitures électriques mis à la disposition des employés, production solaire d'électricité, relocalisation d'une partie de la production... sont autant d'actions mises en œuvre qui font de ProLoisirs une entreprise engagée. Spécialiste du mobilier de jardin et propriétaire des marques ProLoisirs, Océo et Alizé, la société ProLoisirs suit ainsi une démarche écoresponsable, approuvée par une clientèle consciente des enjeux actuels et futurs.

# Du choix des matériaux à la réparabilité du mobilier

Alors que de nouvelles lois naissent afin de lutter contre l'obsolescence de certains produits, ProLoisirs a déjà fait le choix de proposer aux consommateurs un mobilier d'extérieur de qualité, fiable et réparable bien au-delà de la période de garantie légale.

En premier lieu, les matériaux qui constituent le mobilier d'extérieur ProLoisirs sont sélectionnés dans le souci permanent de minimiser l'impact environnemental. Parmi ceux-ci, le HPL (stratifié compact haute pression), apparu il y a quelques années dans les différentes gammes de produits, s'est considérablement développé, pour devenir une matière de choix des plateaux de tables de jardin ProLoisirs.

Le HPL regorge de qualités. Teinté dans la masse, il se prête à un grand nombre de décors ; résistant aux chocs et aux rayures, il dispose d'une exceptionnelle durée de vie. Parmi les différents HPL proposés par ProLoisirs, le HPL Trespa® est constitué à 70 % de fibres cellulosiques provenant de matières recyclées tel le carton, et 30 % de résine thermodurcissable. Pour ProLoisirs, le HPL a été un véritable pari gagnant. Plébiscité par les consommateurs pour sa facilité d'entretien et son large choix de décors, il compte parmi les produits phares des marques de l'entreprise.





L'aluminium est également un matériau privilégié par ProLoisirs, car recyclable à 100 %. Il pourra être utilisé pour la conception de nouveaux produits dès la fin de son premier cycle de vie. Autre matériau, le bois, sélectionné principalement pour la conception de tables. Il est systématiquement éco-certifié FSC® (Forest Stewardship Council), label qui garantit un bois « responsable », c'est-à-dire issu de forêts gérées écologiquement et contrôlé tout au long du processus de fabrication (transport, emballage...).

**Si le choix de matériaux de qualité contribue à faire reculer l'obsolescence de ses produits, ProLoisirs s'est également engagée à développer différents services**

**visant à assurer la restauration de son mobilier bien au-delà des périodes légales de garantie.**

Par exemple, si l'une des pièces d'un meuble (table, fauteuil, lit de soleil, parasol...) doit être changée, ProLoisirs s'efforce de la remplacer sur simple demande.

Il est utile de rappeler qu'en cas de produits défectueux nombre de fabricants distributeurs se conduisent différemment : ils préfèrent renvoyer un produit de remplacement en période de garantie afin de ne pas avoir à stocker de pièces de rechange.

# L'éco-emballage pour réduire l'impact sur l'environnement

Côté protection des produits jusque leur acheminement chez le client, les dirigeants de ProLoisirs ont choisi de développer l'éco-emballage. Pour concilier protection, transport et considération environnementale, ProLoisirs privilégie des emballages 100 % recyclables et issus de matériaux recyclés. L'entreprise vise ainsi un objectif zéro plastique et polystyrène d'ici à 2022.

Dans les cartons d'emballage des fauteuils et des tables, les mousses de protection en polystyrène ou polyuréthane servant à caler et protéger les produits ont été remplacées par des blocs de carton ondulé.

Les emballages des parasols ont, eux aussi, évolué. Les protections de transport des parasols et de leurs toiles, jusqu'alors en matière plastique, sont aujourd'hui en carton recyclé.

Quant aux housses PVC permettant de protéger les parasols dans les jardins, elles ont également été abandonnées au profit du tissu recyclé.

Grâce à ces modifications des emballages des parasols, ce sont plus de 10 tonnes de matières plastiques qui ne seront pas utilisées en 2021.



Packaging avant 2021



Packaging 2022

## Une chasse au plastique jusqu'à la cantine

Depuis de nombreuses années, les salariés de ProLoisirs bénéficient d'un accord que l'entreprise a noué avec un traiteur local (35 à 40 repas sont livrés chaque jour). Si les repas ont longtemps été conditionnés dans des barquettes plastiques, ils sont désormais livrés dans des plats en verre recouverts d'un couvercle en bambou.

Un investissement dans un lave-vaisselle adapté permet désormais au traiteur de récupérer, lors de chaque nouvelle livraison, des plats nettoyés afin d'éviter tout déchet plastique inutile. Ce nouveau mode de fonctionnement permet de ne pas utiliser plus d'une demi-tonne de plastiques chaque année.

# 25 véhicules électriques pour les collaborateurs

En 2019, ProLoisirs s'était illustrée en investissant dans un parc de 25 véhicules électriques. Faisant suite à une réflexion concertée entre Jean-Marc Chaubenit, président de ProLoisirs, et les salariés, ces acquisitions ont eu pour objectifs de réduire les émissions quotidiennes de CO<sub>2</sub> et de faciliter la mobilité des collaborateurs. Les salariés utilisent le véhicule électrique les jours de semaine pour leur trajet domicile-travail, et peuvent aussi le conduire à leur guise les week-ends ou pendant leurs vacances pour leurs trajets personnels. Cet investissement de 350 000 euros sur 5 ans, entièrement financé par l'entreprise, se traduit par un coût de 28 euros par mois au titre des avantages en nature pour chacun des salariés.

Selon Jean-Marc Chaubenit : « À charge pour l'entreprise de louer et d'assurer les batteries. Nous souhaitons non seulement permettre à nos collaborateurs de rouler dans des véhicules non polluants, mais également leur offrir la possibilité de se séparer de leur propre véhicule afin de gagner en pouvoir d'achat. » Depuis la remise des voitures électriques, nombre de salariés en bénéficiant se sont séparés de leur véhicule personnel à moteur thermique.

**L'utilisation quotidienne des véhicules électriques permet une réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de l'ordre de 32 tonnes.**



## Des bornes de recharge alimentées par panneaux solaires

Pour recharger les véhicules électriques de son parc, ProLoisirs a investi dans 10 bornes électriques, installées sur le parking de l'entreprise pour l'usage quotidien des employés. Ces bornes de recharge sont alimentées, depuis 2021, par 150 m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Outre l'avantage de produire sa propre énergie verte, ce nouveau système permet à ProLoisirs une réduction significative de sa facture énergétique.



## Un atelier d'assemblage relocalisé en France

**Sur un marché concurrentiel où les produits d'importation prédominent, ProLoisirs a décidé de relocaliser en France une partie de l'assemblage de ses produits.**

Certains éléments du mobilier ProLoisirs sont fabriqués en dehors de l'Europe, d'autres, tels que les plateaux HPL, sont usinés à partir de matières recyclées au sein de la Communauté européenne. Dans l'objectif de sécuriser sa chaîne d'approvisionnement tout en profitant de davantage de souplesse logistique, l'entreprise a fait le choix de relocaliser un atelier d'assemblage sur son unité de Pons, en Charente-Maritime. Ce nouvel atelier a permis de créer 8 emplois permanents dédiés à la finition de l'usinage des plateaux en HPL, afin de les adapter à la structure des tables et aux piétements auxquels ils sont destinés.

Cette nouvelle unité assure également le fonctionnement du nouveau service « table à la demande », récemment proposé par l'entreprise. À l'aide du configurateur sur le site Internet de ProLoisirs, le client particulier peut sélectionner son type de piétement et l'associer à un plateau, bénéficiant ainsi de 27 combinaisons différentes. À partir des différentes pièces stockées sur la plateforme de Pons, l'atelier assurera la finition et l'assemblage, pour une livraison rapide.

**Afin de faciliter les manutentions quotidiennes des plateaux et des châssis, et ainsi limiter la fatigue au travail, le nouvel atelier ProLoisirs sera équipé d'outils de levage au cours de l'année 2021.**

L'ensemble des mesures prises par ProLoisirs traduit une stratégie de développement en adéquation avec la préservation de l'environnement et le bien-être des collaborateurs. Depuis le choix des matériaux jusqu'à l'acheminement des produits, l'entreprise ne cesse de repenser et d'optimiser ses process, avec le souci permanent d'une économie toujours plus vertueuse. Une démarche qui témoigne de l'engagement de ProLoisirs, entreprise résolument tournée vers l'avenir.



Les informations presse et les visuels ProLoisirs et Océo sont téléchargeables sur [www.primavera.fr](http://www.primavera.fr)  
Rubrique : espace presse, ou disponibles sur simple demande au 01 55 21 63 85 - [primavera@primavera.fr](mailto:primavera@primavera.fr)